



# Valoriser la « marque » de votre collectivité

Durée : 1 jour  
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20  
personnes

Coût : Fonction de la  
strate de population  
des élus ou DIF

Le tarif comprend  
la préparation,  
l'adaptation des  
supports aux besoins,  
le suivi de la formation.

Précisions et modalités  
d'animation :  
Chaque étape est  
l'occasion d'échanges  
entre les participants  
et le formateur. Ce  
module a pour vocation,  
au-delà des apports  
théoriques, de permettre  
aux élus d'appréhender  
les problématiques  
nouvelles et encore trop  
méconnues d'attractivité  
des territoires.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :  
Juriste droit des marques  
Responsable  
communication

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis une trentaine d'années, une saine émulation s'est progressivement instaurée entre les territoires à différentes échelles (régionale, nationale, et internationale). La mise en place d'une véritable politique pour développer puis valoriser la « marque » de votre collectivité devient désormais indispensable pour accroître son attractivité et pour valoriser son territoire.

## OBJECTIFS

- Valoriser les points d'attractivité du territoire
- Créer une « marque – territoire » avec des marqueurs et une iconographie
- Fédérer des « ambassadeurs » qui agiront comme des leviers d'attractivité
- Mobiliser autour de grands événements populaires (organisation d'une grande compétition sportive, d'une festivité associée à la collectivité)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Identification des éléments de valorisation

### Aspects légaux

### Les effets du marketing territorial